

*Circonscriptions électorales*

Qu'aux jours susmentionnés aucune affaire émanant des députés ne soit abordée;

Qu'aux jours susmentionnés les affaires étudiées soient les oppositions aux rapports des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales;

Que toutes les oppositions à un rapport donné soient considérées en même temps;

Que les oppositions ou groupes d'oppositions, selon le cas, soient étudiés dans l'ordre de leur dépôt de l'opposition ou de la première opposition du groupe, selon le cas; et

Que, pendant l'étude de toute opposition ou de tout groupe d'oppositions, selon le cas, chaque député n'ait la parole qu'une seule fois et que pendant vingt minutes au plus.

Normalement, la Chambre n'aurait pas dû être saisie de cette motion avant demain. Toutefois, j'ai discuté avec les représentants des autres partis et je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à la discuter aujourd'hui. Je propose cela, parce que j'ai annoncé, lorsqu'il a été question des Travaux de la Chambre, que lundi et mardi, nous discuterions ces avis d'opposition à la délimitation des circonscriptions électorales, mais tant que nous n'aurons pas approuvé cet ordre du jour, nous resterons un peu dans l'incertitude au sujet des travaux de la Chambre.

● (1550)

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement a discuté cette question avec moi; nous sommes prêts à donner notre accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'accord.

**M. Beaudoin:** D'accord.

**M. Penner:** Monsieur l'Orateur, je désire maintenant invoquer le Règlement à propos du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Ontario qui a été déposé à la Chambre par Votre Honneur le 27 février 1976. Je vais expliquer pourquoi je fais ce rappel au Règlement maintenant. Compte tenu de l'ordre auquel ont fait allusion le président du Conseil privé et les autres leaders de la Chambre relativement au débat qui doit avoir lieu la semaine prochaine—et je veux donner au président du Conseil privé l'assurance et aux autres leaders de la Chambre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il y a peut-être une leçon à tirer de ce qui se passe cet après-midi: si nous essayons de nous éloigner de l'ordre habituel des travaux, nous éprouverons peut-être des difficultés. D'autres députés voudront peut-être apporter leur contribution au rappel au Règlement que le député de Thunder Bay (M. Penner) veut soulever. Je l'ignore, mais il ne faut pas écarter cette possibilité. La situation actuelle est que le président du Conseil privé a proposé un ordre concernant l'article 75C du Règlement. Il reste des questions à l'ordre du jour. Si nous nous éloignons de l'ordre habituel, nous pouvons nous heurter à des difficultés en essayant de régler le rappel au Règlement maintenant dans l'espoir que l'autre question obtiendra le consentement de la Chambre. Je crois que la marche la plus sûre serait de régler les questions dans l'ordre où elles sont soulevées. Les députés voudraient-ils donner leur avis?

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je pense que ce ne serait pas une mauvaise idée de permettre au leader du gouvernement à la Chambre de présenter sa motion et de régler après cela le rappel au Règlement. Si l'on juge que le rappel au Règlement est bien fondé, ne pourrait-on pas s'en occuper en même temps que du rapport concernant l'Ontario? Je comprends la position du

[M. Sharp.]

député. Je ne pense pas qu'on fasse fausse route en procédant de cette façon.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ne serait-il pas plus opportun de soulever le rappel au Règlement lorsqu'on s'occupera lundi des premières objections concernant l'Ontario? Le rappel au Règlement ne vise certes pas l'adoption de cette motion de procédure. Assurément, il devrait être soulevé quand nous étudierons le rapport sur l'Ontario.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Tout cela montre les difficultés auxquelles on peut se heurter en essayant de s'éloigner de l'ordre habituel des travaux.

**M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, ne pourrions-nous pas régler la question en disposant de la motion qui propose une attribution de temps aux termes de l'article 75C du Règlement? Après quoi, nous pourrions l'inscrire à l'ordre du jour de lundi et de mardi. Le rappel au Règlement pourrait être fait une fois la question mise aux voix, c'est-à-dire une fois que nous aurons disposé de la motion aux termes de l'article 75C du Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Les questions au *Feuilleton* demeurent. Je crois que nous allons nous créer des problèmes si nous tentons de réorganiser notre programme. Nous avons fait l'appel des motions. Le président du Conseil privé aimerait présenter une motion aux termes de l'article 75C du Règlement. C'est encore la ligne droite qui est le chemin le plus court, bien sûr. Nous devrions aborder la motion dans l'ordre voulu parmi les travaux de la journée.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE****MOTION PRÉVOYANT LA DURÉE DU DÉBAT DE 2<sup>e</sup> LECTURE DU BILL C-83**

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé)** propose:

Que, relativement au bill C-83, tendant à mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, quatre jours de séance soient attribués à la reprise du débat de deuxième lecture du bill; et

Que, le quatrième jour, 15 minutes avant l'expiration de la période prévue ce jour-là pour les travaux du gouvernement, l'Orateur interrompe les délibérations relatives à toute question dont la Chambre est alors saisie et mette immédiatement aux voix, sans autre débat ou amendement, toute motion nécessaire pour mettre fin au débat de deuxième lecture du bill.

—Monsieur l'Orateur, le débat de deuxième lecture du bill C-83 dure depuis six jours. Vingt-neuf députés ont pris la parole et, de toute évidence, bien d'autres aimeraient faire de même.

Ce bill soulève des problèmes nombreux et complexes. Aussi vient un moment où le débat général n'apporte plus rien à la solution des problèmes et une étude plus détaillée s'impose. De ce côté, nous pensons que le temps presse en ce qui concerne le Bill C-83. Nous sommes d'avis qu'il devrait être renvoyé au comité permanent dans un avenir immédiat. Lors de mes discussions avec mes homologues de l'opposition, j'ai constaté, je pense qu'il est juste de le rappeler, que l'on ne niait pas, que le temps pressait. Par contre, mes homologues n'étaient pas en mesure d'accepter des arrangements précis permettant de mettre un terme au débat et d'envoyer le bill en comité. Par conséquent, c'est au gouvernement qu'en incombait la responsabilité.